Extrait du Démocratie & Socialisme

http://www.democratie-socialisme.org

Iintervention d'Eric Beynel de Sud-Solidaires, le 1er décembre

Taxer les accidentés du travail, c'est nul !

- Social -

Date de mise en ligne : dimanche 20 décembre 2009

Démocratie & Socialisme

C'est ainsi que Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale avait accueilli la proposition portée à la veille des journées parlementaires par Jean-Francois Copé, président du groupe UMP, de fiscaliser les indemnités suite à un accident du travail. C'est non seulement nul, mais c'est injuste et c'est ignoble.

Emile Durkheim écrivait « Il ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune. » Alors, il me semble évident que cette décision de taxer les accidentés du travail est criminelle.

De quoi s'agit-il ? Cette indemnité, qui, il faut encore le rappeler, n'est pas un salaire, est versée aux salariés par la branche AT/MP de l'assurance maladie en cas d'arrêt de travail suite à un accident du travail. Pendant les 28 premiers jours d'arrêt de travail, l'indemnité journalière est égale à 60 % du salaire journalier de base, puis elle passe à 80 %.

Fiscaliser ces sommes, comme vont le faire les parlementaires UMP avec le soutien du gouvernement, reviendrait à les considérer comme un revenu. Or, ces sommes ne sont ni plus ni moins qu'une indemnité réparatrice d'un préjudice subi, préjudice qui met le salarié dans l'incapacité totale, pour une durée plus ou moins longue, de subvenir par lui-même à ses besoins essentiels.

De plus, cette réparation est loin d'être totale et satisfaisante et ne couvre en aucun cas l'ensemble des préjudices subis. A ce compte-là, et en poursuivant la même logique, il faudra bientôt imposer les indemnités de licenciement versées dans le cadre d'un plan social ou les dommages et intérêts obtenus par les victimes devant la justice ! A moins qu'il ne faille inviter tous les salariés victimes d'un accident du travail à demander réparation devant un tribunal.

Nos parlementaires et ministres devraient, plutôt que de venir avec indécence racler les poches des victimes, se pencher sur les raisons et les causes de l'augmentation importante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Copyright © Démocratie & Socialisme